

10.00 crédits

120.0 h



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Cavagna Mattia (coordinateur(trice)) ;Engel Vincent (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le stage vise à compléter et à interroger la formation du master en langues et littératures françaises et romanes en donnant aux étudiants la possibilité de découvrir un espace professionnel en lien avec l'un des débouchés directs et indirects auxquels est rattachée la finalité approfondie de ce master, sachant qu'elle est conçue comme une finalité d'ouverture (cf. présentation de la finalité).</p> <p>Il offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter les compétences analytiques et interprétatives acquises dans le cadre de sa formation linguistique et littéraire dans tous les lieux de travail où ces compétences sont potentiellement requises.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le stage permet à l'étudiant de mettre en pratique, dans un cadre professionnel spécifique, le savoir réflexif et critique qu'il a acquis à partir de l'étude de la littérature et de la langue. Il le prépare ainsi à devenir un acteur de la société contemporaine, en tant qu'intellectuel humaniste.</p>

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Un comité d'encadrement du stage, composé de deux membres du jury du master ROM (pour l'année académique 2020-2021 : Prof. Mattia Cavagna et Prof. Vincent Engel), est chargé de la validation, du suivi et de l'évaluation du stage.</p> <p>Au terme du stage, l'étudiant revient réflexivement sur l'expérience : sans se livrer à la simple narration ou à l'exposé d'anecdotes et de motivations personnelles, il en fait la description raisonnée et l'analyse critique. Un développement est attendu en ce qui concerne l'ancrage théorique et le cadrage méthodologique précis liés au champ de connaissances mobilisé durant le stage (références bibliographiques et analyse rigoureuse à l'appui).</p> <p>Dans cette perspective, l'étudiant rédige un rapport (environ 30.000 signes, espaces compris, hors notes et bibliographie détaillée) qui, dans une langue soutenue et correcte,</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrit les éléments significatifs du cadre (institution, association, maison d'édition, etc.) dans lequel l'étudiant(e) a effectué son stage. Faire un stage dans une institution ou une entreprise ne signifie pas être inféodé à son maître de stage ; il est en effet nécessaire de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'institution ou de l'entreprise, et de recouper les informations qui sont données par le maître de stage. Autrement dit, le stagiaire doit veiller à ne pas faire preuve d'une trop grande empathie ; son engagement doit être professionnel et doit rester critique et distant ; • rend compte de l'expérience vécue en documentant de manière précise les tâches remplies, problèmes rencontrés, solutions trouvées, etc., en les illustrant de manière concrète et approfondie (notamment en commentant les annexes, <i>cf. infra</i>) ; • fait état des connaissances et compétences acquises en lien avec sa formation. Un lien argumenté doit être développé avec un ou plusieurs cours suivis lors de la formation ; • analyse son apport personnel, en tant que romaniste, à l'institution d'accueil. L'étudiant s'efforcera de souligner l'une ou l'autre solution originale apportée à un problème rencontré ; • joint en annexe les documents produits lors du stage (sans oublier de spécifier la nature desdits documents). <p>Ce rapport est évalué conjointement par le comité d'encadrement du stage et par un membre du jury de master ROM désigné par ce comité.</p> <p>L'étudiant déposera le rapport en trois exemplaires au secrétariat au plus tard le 1er jour de la session à laquelle il s'est inscrit pour présenter son stage. Les annexes trop volumineuses seront transmises par voie électronique.</p> <p>Par ailleurs, le responsable du stage dans l'institution d'accueil rédige un rapport sur la base d'une grille d'évaluation qui lui est transmise par le secrétariat.</p> <p>Lorsque l'étudiant s'inscrit à l'examen, il présente son rapport au jury composé du lecteur du rapport de stage et du comité d'encadrement, lors d'une <i>défense orale</i>, en veillant à la complémentarité entre le rapport écrit et la présentation orale.</p> <p>La présentation orale portera sur un point précis que l'étudiant dégagera de son expérience (un point critique, un aspect particulièrement important...) et ne sera pas un résumé du rapport de stage. Elle se fera sans support électronique d'aucune sorte et ne dépassera pas 10 minutes.</p> <p>À la suite de cette présentation, le comité d'encadrement et le lecteur attribuent, en tenant compte du rapport établi par le responsable du stage dans l'institution d'accueil, une note concertée.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>L'initiative revient à l'étudiant, qui trouve par ses propres moyens un stage et s'assure de sa valeur formative. Il remet au comité d'encadrement du stage un projet (une page) dans lequel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. il présente l'institution d'accueil et les tâches qu'elle entend lui confier ; 2. il justifie la pertinence du stage projeté en lien avec les acquis d'apprentissage du master ROM (en particulier l'acquis d'apprentissage n° 8, rappelé ci-dessus : il montre, autrement dit, en quoi ce stage lui permettra de mettre à profit les compétences acquises dans le cadre du master) ; 3. il démontre, si nécessaire, qu'il n'y a pas de recouvrement entre le stage prévu et les activités de formation auxquelles il s'est inscrit dans le cadre du master ROM (il ne peut être question de valider une deuxième fois une activité qui est de toute façon requise dans le cadre d'un cours, d'un séminaire ou du mémoire).
Contenu	<p>Le stage compte 120 heures de prestation dans tout organisme ou institution susceptible de faire appel aux compétences spécifiques du romaniste (voir les acquis d'apprentissage), notamment dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la culture : centres culturels, musées, ateliers d'écriture, organismes interculturels, administrations de la culture, théâtres, etc. ; • l'éducation permanente : centres d'alphabétisation, centres de formation, etc. ; • la communication : médias, publicité, communication d'entreprise, marketing, etc. ; • la recherche : avec une préférence pour la découverte de lieux de recherche extérieurs à l'UCLouvain. • etc.
Autres infos	<p>Ce stage est réservé aux étudiants de la finalité approfondie (et ne peut donc être pris par les étudiants inscrits aux deux autres finalités via les cours au choix).</p> <p>Le stage peut avoir lieu durant la première ou la deuxième année du master. Au moins 15 jours avant la date de validation des programmes (en première ou en deuxième année de master), l'étudiant remet au comité d'encadrement son projet de stage ainsi que la convention de stage dûment complétée. Si le comité estime le projet non recevable, l'étudiant inscrit à son programme un cours supplémentaire de la finalité approfondie (avec la possibilité de soumettre une proposition alternative lors d'une période de modification de programme ultérieure).</p>

Faculté ou entité en charge:	ELAL
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	ROM2M	10		